



CHALLENGE

Handi Sports de Glace



Annonce

CHALLENGE HANDI SPORTS DE GLACE 2011

**Sous l'égide de
la Fédération Française des Sports de Glace**

Une compétition nationale Handi Sports des Glace, de Patinage Artistique, Danse sur Glace et Short-Track, est ouverte aux clubs affiliés à la Fédération Française des Sports de Glace et aux instituts spécialisés locaux.

PRINCIPES GENERAUX

Le Challenge Handi Sports de Glace est ouvert à des participants, des disciplines du Patinage Artistique, de la Danse sur Glace et du Short-Track.

Il a pour but de permettre à des patineurs en situation de handicap de se rencontrer et de rentrer dans une démarche de découverte, d'intégration et de compétition.

La participation au Challenge Handi Sports de Glace est ouverte aux compétiteurs licenciés dans un club de la Fédération Française des Sports de Glace et à d'autres membres de l'ISU ou bien des Ice-pass.

Ils doivent être en possession d'un Ice-pass pour les épreuves découvertes et d'une licence compétition ou extension compétition de la discipline choisie pour les patineurs licenciés.

L'organisation de ce Challenge est à l'initiative du club de Cholet (ACPG) sous l'égide de la Fédération Française des Sports de Glace et organisé en juin 2011 par ce même club.

1. INSCRIPTIONS

Le dossier d'inscription doit être rempli par le club des compétiteurs, et envoyé accompagné du paiement des droits d'inscriptions aux organisateurs au plus tard 3 semaines avant le Challenge.

2 . DONNEES TECHNIQUES

2.1 Date

Cholet le 4 et 5 Juin 2011

2.2 Lieu

Patinoire de Cholet (Patinoire couverte avec une piste de glace 58 x 28)
Complexe Glissé'O
Avenue Anatole Manceau 49300 Cholet

2.3 Horaires prévisionnels

Réunion des juges initiales avec le référent handi Sports de Glace: le matin de la rencontre

Horaires de la compétition: 8h00 à 12h00 et 13h00 à 18h00

Ce planning est sujet à modification en fonction du nombre d'inscrits et de la disponibilité de la patinoire. Les horaires définitifs seront publiés sur le site Fédéral :

Rubrique Handi Sports de Glace.

2.4 Matériel

Patinage Artistique:

Une tunique ou pantalon de patinage est recommandé

Des patins personnels ou de location

Danse sur Glace:

Une tunique ou pantalon de patinage est recommandé

Des patins personnels ou de location

Patinage de vitesse:

Le port de gant

Un casque type vélo

Des patins personnels ou de location sont recommandés

*Pour les personnes à mobilité réduite, des luges seront mises à disposition

3.CATEGORIES

Les Classifications et Catégories

Les compétiteurs choisissent les catégories en fonction de leur pathologie et le leur niveau de pratique.

Sur les Challenges futurs et en fonction des niveaux observés lors des premières rencontres Handi Sports de Glace , une réorganisation des catégories sera proposée avec des précisions sur les niveaux de médailles.

En fonction du nombre de compétiteurs, l'organisateur se réserve le droit de regrouper des catégories avec l'accord de l'ensemble des entraîneurs.

Catégories handicap physique, moteur ou sensoriel

1. *Les compétiteurs en luge* qui présentent un handicap moteur ou physique.

2. Les compétiteurs déficients visuels

2.1 *Les Non voyants avec guide**

*Absence de perception de la lumière dans chaque oeil, à la perception de la lumière mais incapacité de reconnaître la forme d'une main à n'importe quelle distance et dans n'importe quelle direction.

2.2 *Les Très mal Voyants avec guide **

*Acuité visuelle jusqu'à 2/60^{ème} et ou un champ visuel de moins de 5 degré.

2.3 *Les Mal voyants**

*Acuité visuelle comprise entre 2/60^{ème} et 6 /60^{ème} au meilleur oeil après correction et un champ visuel comprise entre 5 et 20°).

Les non éligibles, acuité visuelle supérieur à 6/60^{ème} et ou champ visuel de plus de 20 degré.

3. Les compétiteurs avec une déficience auditive

*Les Sourds**

*Pour être reconnu sportif sourd, justification d'une perte auditive d'au moins 55 dB de moyenne sur les 3 fréquences 500, 1000, et 2000 Hertz (Audiogramme).

Catégories handicap mental ou psychique

4. *Division 1:* Compréhension optimale des règlements. Les compétiteurs sont capables de pratiquer la discipline choisie dont la réglementation officielle ne connaît aucune modification.

5. *Division 2*: Les compétiteurs sont capables de pratiquer la discipline choisie avec des adaptations réglementaires.
6. *Division 3*: Incapacité intellectuelle à réaliser les épreuves demandées avec risque de perte de contenus. Les compétiteurs sont capables de pratiquer une activité sans dimension technique.

Patinage de Vitesse (âge licence)

Juniors E	Moins de 11 ans	(Après le 30/06/1998)
Juniors D	11-12 ans	(Entre le 01/07/1996 et le 30/06/1998)
Juniors C	13-14 ans	(Entre le 01/07/1994 et le 30/06/1996)
Juniors B	15-16 ans	(Entre le 01/07/1992 et le 30/06/1994)
Juniors A	17-18 ans	(Entre le 01/07/1990 et le 30/06/1992)
Seniors	Plus de 18 ans	(Avant le 30/06/1990)

Patinage Artistique

Poussins	- 9 ans au 1er juillet 2009:
Avenirs	- 11 ans au 1er juillet 2009 :
Minimes	- 13 ans au 1er juillet 2009 :
Novices	- 16 ans au 1er juillet 2009 :
Juniors/Seniors :	Plus de 16 ans (au 1er juillet précédent la compétition).

Danse sur Glace

Poussin	- 9 ans au 1er juillet 2009
Benjamin	- 11 ans au 1er juillet 2009
Minime	- 13 ans au 1er juillet 2009
Novice filles	- 15 ans au 1er juillet 2009
Novice garçon	- 17 ans au 1er juillet 2009
Junior fille	- 19 ans au 1er juillet 2009
Junior Garçon	- 21 ans au 1er juillet 2009
Senior Fille	+ 19 ans au 1er juillet 2009
Senior Garçons	+ 21 ans au 1er juillet 2009

4. CONTENU DES EPREUVES

Patinage Artistique	Catégories	Contenus Épreuve Libre (1 min +/- 10') Éléments Requis pour toutes catégories d'âge
	Sourds	2 éléments de Sauts maxi : Salchow simple – Boucle Piqué simple; le même saut peut être répété deux fois; pas de COMBO ni SEQ; 1 Pirouette debout sans changement de pied 1 Séquence Pas/Spirales: 1 Pas ou 1 Spirale *Sans musique
Le guide ne rentre pas dans la classification d'âge.	Déficients visuels 2.1 avec guide 2.2 sans guide 2.3	2 éléments de Sauts maxi : Salchow simple - Boucle Piqué simple; le même saut peut être répété deux fois; pas de COMBO ni SEQ; 1 Pirouette debout sans changement de pied 1 Séquence Pas/Spirales: 1 Pas ou 1 Spirale
	Déficients mentaux D1	2 éléments de Sauts maxi : Salchow simple - Boucle Piqué simple; le même saut peut être répété deux fois; pas de COMBO ni SEQ; 1 Pirouette debout sans changement de pied 1 Séquence Pas/Spirales: 1 Pas ou 1 Spirale
	Déficients mentaux D2	1 élément de Sauts maxi au choix : Salchow simple - Boucle Piqué simple; pas de COMBO ni SEQ; 1 Pirouette debout sans changement de pied 1 Séquence Pas/Spirales: 1 Pas ou 1 Spirale
Le guide ne rentre pas dans la classification d'âge	Déficients mentaux D3 avec guide	1 Pirouette debout sans changement de pied 1 Séquence Pas

Précisions sur le système de notation en Patinage Artistique pour les Officiels d'Arbitrage:

Le système de notation utilisé est le nouveau système de jugement ISU (coP).

Pour la catégorie des déficients auditifs, sur les épreuves imposées et libres patinées sans musique, les juges noteront le Composant de Programme Timing : 0.5

Lors de la réunion initiale, ou après délibération et avant la remise des podiums, le Juge Arbitre, le Contrôleur Technique et le référent Handi Sports de Glace, peuvent valider ou invalider une participation dans la catégorie choisie par le biais du reclassement* ou de la disqualification*.

*Les Compétiteurs doivent s'inscrire dans la catégorie Handi Sport de Glace de leur pathologie et dans la division de niveau 1,2, ou 3 déficients mentaux correspondant à leur niveau d'adaptation à la pratique.

Un listing des compétiteurs sera élaboré et actualisé afin d'éviter des erreurs d'inscriptions.

Musiques / Feuille de contenu de programme

Pour toutes les catégories de Patinage Artistique, les compétiteurs doivent fournir des musiques d'excellente qualité en format CD ou MD.

Une liste des titres, compositeurs et orchestres de la musique utilisée pour les épreuves libres doit être indiquée pour chaque compétiteur dans le formulaire de musique jointe au dossier d'inscription des compétiteurs.

Tous les disques doivent indiquer l'épreuve du Challenge, le nom du compétiteur et le temps exact de la musique (et non la durée patinée) et doivent être déposés lors de l'accréditation. Les compétiteurs doivent posséder une copie de sauvegarde de leur musique.

Si les informations concernant la musique sont incomplètes et si les CD ou MD ne sont pas fournis, l'accréditation ne sera pas donnée.

La feuille de Contenu de Programme doit respecter précisément la terminologie des disciplines choisies et doit être envoyée lors des inscriptions, 3 semaines avant chaque Challenge.

Danse sur Glace	Catégories	Épreuve Imposée	Contenus Épreuve Libre 1 min +/- 10' Éléments Requis pour toutes catégories d'âge
Solos Couples (avec valide autorisé mais de même catégorie d'âge, 1 double sur-classement maxi)	Sourds	Exécuter la danse mineure sur une longueur de piste « 1 Séquence » *Sans musique	<p>Solo: * Sans musique</p> <p>1 Pirouette Solo: 2 tours mini (peut être commencée sur deux pieds) Pirouette combinée interdite</p> <p>2 Poses (Règle 1107, par 15 b)</p> <p>1 Séquence de Pas Médiane</p> <hr/> <p>Couple: * Sans musique</p> <p>1 Pirouette: 2 tours mini (peut être commencé sur deux pieds) Pirouette combinée interdite</p> <p>2 Poses Synchronisées</p> <p>1 Séquence de Pas Médiane Sans Se Toucher</p>
Le guide ne rentre pas dans la classification d'âge	Déficients visuels 2.1 avec guide 2.2 avec guide 2.3	Exécuter la danse mineure sur 1 tour de piste « 2 Séquences » en musique	<p>Solo:</p> <p>1 Pirouette Solo: 2 tours mini (peut être commencée sur deux pieds) Pirouette Combinée interdite</p> <p>2 Poses (Règle 1107, par 15 b)</p> <p>1 Séquence de Pas Circulaire Solo de petit diamètre</p> <hr/> <p>Couple:</p> <p>1 Pirouette: de 2 tours mini (peut être commencée sur deux pieds) Pirouette combinée interdite</p> <p>2 Poses Synchronisées</p> <p>1 Séquence de Pas Circulaire avec Retournements</p> <ul style="list-style-type: none"> - centre de la piste - petit diamètre - position de danse sauf main à main
	Déficients mentaux D1	Exécuter la danse mineure sur 1 tour de piste « 2 Séquences » en musique	<p>Solo:</p> <p>1 Pirouette Solo: 2 tours mini (peut être commencée sur deux pieds) Pirouette combinée interdite</p>

			<p>2 Poses (Règle 1107, par 15 b)</p> <p>1 Séquence de Pas Circulaire Solo de petit diamètre</p> <p>Couple:</p> <p>1 Pirouette: 2 tours mini (peut être commencée sur deux pieds) Pirouette combinée interdite</p> <p>2 Poses Synchronisées</p> <p>1 Séquence de Pas Circulaire avec Retournements</p> <p>- centre de la piste</p> <p>- petit diamètre</p> <p>- position de danse sauf main à main</p>
	Déficients mentaux D2	Exécuter la danse mineure sur une longueur de piste « 1 Séquence » en musique	<p>Solo:</p> <p>1 Pirouette Solo: 1 tour mini(peut être commencé sur deux pieds) Pirouette combinée interdite</p> <p>1 Attitude Combinée</p> <p>1 Pose Solo</p> <p>Couple:</p> <p>1 Pirouette: 1 tour mini (peut être commencé sur deux pieds) Pirouette combinée interdite</p> <p>1 Pose Synchronisée</p> <p>1 Pas de Géant Synchronisé</p>
Le guide ne rentre pas dans la classification d'âge	Déficients mentaux D3 avec guide	Exécuter un déplacement avant sur une longueur de piste « 1 Séquence » en musique	<p>Solo:</p> <p>2 Poses Solo au choix</p>

Précisions sur le système de notation en Danse sur Glace pour les Officiels d'Arbitrage:
Le système de notation utilisé est le nouveau système de jugement ISU (coP).

Sur les Épreuves Imposées:

Pour l'Exécution de deux Séquences, 2 Notes d'Exécution sont accordées

Pour l'Exécution d'une séquence, 1 Note d'Exécution est accordée.

Pour l'Exécution d'une longueur de piste, l'Exécution sera appelé comme une Séquence de Danse Mineure.

En cas de chute, une déduction de 0, 5 points sera effectuée par le Contrôleur technique.

Pour la catégorie des déficients auditifs, sur les épreuves imposées et libres patinées sans musique, les juges noteront le Composant de Programme Timing : 0.5

Lors de la réunion initiale, ou après délibération et avant la remise des podiums, le Juge Arbitre, le Contrôleur Technique et le référent Handi Sports de Glace peuvent valider ou invalider une participation dans la catégorie choisie par le biais du reclassement* ou de la disqualification*.

*Les compétiteurs Handi Sports de Glace doivent s'inscrire dans la catégorie de leur pathologie et dans la division de niveau 1, 2, ou 3 déficients mentaux correspondants à leur niveau d'adaptation à la pratique.

Un listing des compétiteurs sera élaboré et actualisé afin d'éviter des erreurs d'inscriptions.

Selon les règles ISU 2008, la règle ISU 353 paragraphe 1. n). la communication ISU 11331, et la règle 3521 paragraphe 1.k)., les coefficients pour les composantes de programme sont:

Danse Imposées

Composantes	Notation
Qualité de patinage	0.75
Performance /Exécution	0.50
Interprétation	0.50
Timing	0.75

Danse libre

Composantes	Danse libre
Qualité de patinage	1.25
Transition/ Pas et mouvement de liaison	1.25
Performance /Exécution	0.8
Chorégraphie/ Composition	0.8
Interprétation/Timing	0.8

Musique / Feuille de contenu de programme

Pour toutes les catégories de Danse sur Glace, les compétiteurs doivent fournir des musiques d'excellente qualité en format CD ou MD.

Une liste des titres, compositeurs et orchestres de la musique utilisée pour les épreuves libres doit être indiquée pour chaque compétiteur dans le formulaire de musique et jointe au dossier d'inscription des compétiteurs.

Tous les disques doivent indiquer l'épreuve du Challenge, le nom du compétiteur et le temps exact de la musique (et non la durée patinée) et doivent être déposés lors de l'accréditation. Les compétiteurs doivent posséder une copie de sauvegarde de leur musique.

Si les informations concernant la musique sont incomplètes et si les CD ou MD ne sont pas fournis, L'accréditation ne sera pas donnée.

La feuille de Contenu de Programme doit respecter précisément la terminologie des disciplines choisies et doit être envoyé lors des inscription soit, 3 semaines avant chaque Challenge.

Short-Track	Catégories	Distances pour toutes les catégories d'âges			
	Sourds	111 mètres (1T) 222 mètres (2T) 333 mètres (3T)	111 mètres	222 mètres	Super finale 333m
	Déficients visuels 2.1 avec guide 2.2 avec guide 2.3	111 mètres (1T) 222 mètres (2T)	111 mètres	222 mètres	Super finale 333m
	Compétiteurs à mobilité réduite Pratique en Luge	111 mètres (1T) 222 mètres (2T) 333 mètres (3T)	111 mètres 500mètres	222 mètres 333 mètres	Super finale 333m Super finale 500m
	Déficients mentaux D1*	111 mètres (1T) 222 mètres (2T) 333 mètres (3T)	111 mètres 500mètres	222 mètres 333 mètres	Super finale 333m Super finale 500m
	Déficients mentaux D2*	111 mètres (1T) 222 mètres (2T)	111 mètres 500 mètres	222 mètres 333 mètres	Super finale 333m Super finale 500m
	Déficients mentaux D3 avec guide	111 mètres (1T) 222 mètres (2T)			

*D1: Pratique avec le geste technique du short-trackeur

*D2: Pratique de glisse sans dimension technique

* D3: Pratique de glisse avec accompagnateur

Précisions pour les Officiels d'Arbitrage

Pour les luges, en cas de chute et dans le cadre où le pratiquant ne peut pas se relever, il lui est attribué les points du dernier de sa course moins 5;

le premier de la finale marque 34,

le second 21

le troisième 13

le quatrième 8

le cinquième 5

le sixième 3

le septième 2

le huitième 1

Lors de la réunion initiale, ou après délibération et avant la remise des podiums, le Juge Arbitre et le Référént Handi Sports de Glace peuvent valider ou invalider une participation dans la catégorie choisie par le biais du reclassement* ou de la disqualification*.

*Les compétiteurs Handi Sports de Glace doivent s'inscrire dans la catégorie de leur pathologie et dans la division de niveau 1,2, ou 3 déficients mentaux correspondant à leur niveau d'adaptation à la pratique.

Un listing des compétiteurs sera élaboré et actualisé pour éviter les erreurs d'inscriptions.

5. TIRAGE AU SORT ET ORDRE DE PASSAGE

Tirage au sort la veille fait par l'organisateur à la patinoire du Challenge ou selon la méthode électronique (les forfaits seront arrêtés le mercredi précédent la compétition).

6. RESULTATS

Le ISU Judging System décrit dans la règle ISU 353 (Détermination et publication des résultats) (Règles 3511 et 3521) sera utilisé;

Un podium par catégorie

Un podium pour les clubs

Le classement par club sera calculé de la façon suivante:

Pour chacun de ses classements dans une catégorie, le compétiteur rapportera des points à son équipe:

Exemple pour une catégorie avec 5 participants:

- 3 points pour une première place + 5
- 2 points pour une seconde place + 4 et ainsi de suite

6.1 Cérémonie des récompenses

Tous les compétiteurs seront annoncés et récompensés.

Selon la règle ISU 107, paragraphe 12 (Règle 3219), les compétiteurs dont les clubs sont affiliés à un membre de l'ISU étranger seront annoncés avec le nom du club et non de leur pays.

6.2 Protocole

Les protocoles seront diffusés sur le site de la FFSG:

Rubrique Handi Sports de Glace / compétition.

7. DESIGNATION DES OFFICIELS D'ARBITRAGE

Les Juges Arbitres des disciplines des Sports de Glace définies (l'un d'entre eux étant désigné comme Juge Arbitre Principal), les Contrôleurs Techniques, les Spécialistes Techniques les Juges, et les Arbitres seront désignés et convoqués par les responsables disciplinaires des Officiels d'Arbitrage de la ligue du club organisateur.

Les opérateurs de Données/Vidéo seront désignés et convoqués par les responsables disciplinaires des Officiels de compétition de la Ligue du club organisateur.

Les responsables disciplinaires des Officiels d'Arbitrage de la Ligue du club organisateur peuvent inviter des Officiels d'Arbitrage des membres de l'ISU étrangers avec l'accord de l'organisateur et de la commission nationale des Officiels d'Arbitrage et en informant le membre de l'ISU concerné.

La distribution des Officiels d'Arbitrage pour les différentes catégories et épreuves des Challenges sera déterminée par les Juges Arbitres principaux.

La date et le lieu des réunions des Officiels d'Arbitrage seront programmés et indiqués dans les horaires de la compétition.

8. REPAS, HEBERGEMENT ET FRAIS DE DEPLACEMENT

Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas des Juges Arbitres, des Juges, des Arbitres, des Contrôleurs Techniques, des Opérateurs de Données/Vidéo et des Équipes Techniques seront pris en charge par l'organisateur.

Liste des Hôtels, (les plus proches de la patinoire): Challenge Handi Sports de Glace Cholet

NOTRE PARTENAIRE : GRAND HOTEL DU PARC

(en face de la patinoire)

4, avenue Anatole Manceau 49300 – CHOLET

T° 02 41 62 65 45

Tarifs négociés pour la compétition

(Préciser lors de la réservation que c'est pour la compétition)

Chambre pour 1 personne : 47 € petit déjeuner compris

Chambre pour 2 personnes : 54 € petits déjeuners compris

Chambre pour 3 personnes : 71 € petits déjeuner compris

B&B HOTEL *(près de la patinoire, à pieds)*

4, place Michel Ange, Boulevard Delhumeau Plessis 49300 – CHOLET

T° 08 92 78 80 34

HOTEL CAMPANILE *(moins de 5mns en voiture)*

Parc du Carteron - 2, square nouvelle France 49300 – CHOLET

T° 02 41 62 86 79

HOTEL MARMOTTE *(moins de 5mns en voiture)*

Zac du Carteron, Boulevard Pierre Lecoq 49300 - CHOLET

T° 02 41 71 05 20

HOTEL IBIS *(moins de 10mns en voiture)*

Avenue des Sables 49300 – CHOLET

T° 02 41 62 45 45 **Tarif sportif Vitabis à demander.**

VOUS POUVEZ DEMANDER LA LISTE COMPLETE DES HOTELS DE CHOLET A L'OFFICE DE TOURISME : T° 02 41 49 80 00

9. FRAIS D'INSCRIPTION

Droits d'inscription par compétiteur ou couple:

Les droits d'inscription sont de 15 euros par compétiteur/ FFSG.

Les droits d'inscription sont de 25 euros par couple (partenaire ou guide).

Le fait de participer à des épreuves de différentes disciplines demande

une participation supplémentaire de : 5 euros par compétiteur ou par couple.

Des tarifs pour les centres sont appliqués dans le cadre où le compétiteur individuel ou couple est adhérent ou en licence Ice-pass :

Les droits d'inscription sont de 10 euros par compétiteur.

Les droits d'inscription sont de 15 euros par couple (partenaire ou guide).

Le fait de participer à des épreuves de différentes disciplines demande

une participation supplémentaire de : 5 euros par compétiteur ou par couple.

Exemple :

Un droit d'inscription par discipline:

Patinage Artistique: Participation à l'Épreuve Libre.

Danse Sur Glace : Participation à l'Épreuve Imposée ou/et Libre.

Short-Track : Participation de 1 à 5 Courses.

Participation supplémentaire: Attention extension obligatoire.(pour les licenciés)

Les frais d'inscriptions sont à réglés par chèque bancaire à l'ordre de l' ACPG

Les droits d'inscription ne sont pas remboursables, à moins qu'un compétiteur ne puisse participer au Challenge choisi pour cause de maladie, de blessure ou raison médicale.

Dans ce cas, un certificat médical doit être fourni.

10. ACCREDITATIONS

L'accréditation officielle est prévue à la patinoire.

L'accréditation et le dossier de bienvenue seront donnés à tous les Compétiteurs inscrits, aux Entraîneurs, aux Juges Arbitres, aux Juges, aux Arbitres, aux Contrôleurs Techniques, aux Opérateurs de Données/Vidéo, aux Équipes Techniques et aux Invités.

L'accréditation pour les compétiteurs ne peut être fournie qu'en échange du :

Dossier d'inscription complet

comprenant le formulaire d'inscription, la feuille de Programme Danse Libre et la feuille de musiques pour les disciplines du Patinage Artistique et de la Danse sur Glace; la feuille de course pour la discipline du Short-Track.

- Présentation de la licence conforme.
- Pour les compétiteurs dont les clubs sont affiliés à un Membre de l'ISU étranger: carte d'identité ou passeport montrant l'âge conforme.
- Pour les déficients auditifs, présentation de l'audiogramme.
- Pour les déficients visuels, présentation du certificat médical d'ophtalmologie de non contre-indication à la pratique avec la perception de l'acuité visuelle après correction et le degré du champ visuel.
- Règlement des droits.

11. ASSURANCES, RESPONSABILITE

Pour les compétiteurs dont les clubs sont affiliés à des Membres de l'ISU étrangers, selon la Règle ISU 119, il est du seul ressort de ce clubs de fournir une assurance médical et accident pour leurs compétiteurs, Officiels d'Arbitrage et autres membres de l'équipe du club. A défaut, ces personnes devront disposer d'une assurance personnelle.

Une telle assurance doit fournir une assistance médicale complète et également le rapatriement des personnes malades ou blessées dans leur pays d'origine par avion ou autre moyen de transport.

L'organisateur et la Fédération Française des Sports de Glace n'assument aucune responsabilité en cas de blessure physique ou personnelle ou en cas de dégradation matérielles encourus en lien avec les Compétiteurs et les Officiels d'Arbitrage.

12. CONTACTS:

Pour plus d'information, veuillez contacter les organisateurs:

L'ACPG

Patinoires Glissé'o
Avenue Anatole Manceau
49300 Cholet

Président du club:

GORIAU Pierre pierre.goriau@orange.fr
Tél: 06.45.31.35.77 / 02.41.46.08.48

Référent Sport et Handicap FFSG

Robert Nathalie robert_nathalie@orange.fr
Tél: 06.43.68.93.20